

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1074

Rubrik: Bâle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

données relatives à son ascendance est garantie. Avec cette lettre on officialise l'obsession de l'ascendance et la biologisation du discours bioéthique; on parle maintenant de gènes comme on parlait avant de lignage du sang. On peut sans peine imaginer les drames qui pourront avoir lieu dans les familles monoparentales, ainsi que dans les familles où le conjoint possède des spermatozoïdes défectueux, ou est impuissant... De plus, à moins d'imaginer une différenciation sociale entre enfants fécondés par un spermatozoïde d'origine anonyme et enfants fécondés par un spermatozoïde supposé d'origine connue, ce libellé ouvre la porte à ce que tout un chacun puisse un jour réclamer la certitude de sa «légitimité». Et si malgré tout cette «garantie» ne s'appliquait qu'aux premiers, cela signifierait quand même que l'Etat serait en mesure de connaître l'identité de ces enfants et de leurs progéniteurs...

Le leurre du secret

Il faut bien noter qu'avec l'utilisation dans cette lettre 2^e de l'adjectif *garanti*, on renforce la deuxième partie de la lettre 2^e puisque cet adjectif rend tout simplement nécessaire la constitution d'un fichier génétique généralisé ! En effet, si ce fichier n'était pas constitué au préalable, il serait difficile de garantir à un enfant la connaissance de son ascendance étant donné que ses progéniteurs auraient en principe au moins vingt ans de plus que lui, et risqueraient de ne plus être de ce monde lorsque son besoin d'identification deviendrait pressant... La première partie de la lettre 2^e, qui peut faire croire à la garantie du secret génétique, n'est donc qu'un leurre !

Comme on peut le remarquer, les propositions incluses dans ce nouvel article constitutionnel font apparaître de la part du Parlement de graves lacunes quant à la connaissance et à la compréhension des problèmes traités. De plus, les conséquences dangereuses des modifications constitutionnelles proposées n'ont pas été prises en considération puisque ce texte ouvre benoîtement la porte au fichage génétique généralisé et à la perversion d'une pratique médicale.

En conclusion, on ne peut que constater que, sous un enrobage populiste où l'on fait mine de veiller aux abus (préoccupation légitime s'il en est), le Parlement a proposé un texte qui est manifestement le résultat d'une somme d'incompétence, de préjugés et d'imprudence. Puisse le peuple faire preuve de plus de jugement. ■

BÂLE

L'Europe et la réunification

(cfp) La Muba 92 a rompu définitivement avec l'ancienne formule et ressemble de plus en plus à ces comptoirs régionaux qui se sont multipliés avec le développement économique de notre pays. Il y avait cette année deux présentations spéciales particulièrement intéressantes dans la halle 103, celle intitulée «La petite Europe» et celle des autorités fédérales sur la Suisse et l'Europe: EEE, CE, AELE.

«La petite Europe» manifestait l'amour des Bâlois pour leur région (la fameuse Regio). Les agences locales de publicité et des entreprises ont financé une exposition de vingt affiches, parfois extrêmement originales, dont nous ne citerons que celle présentant trois escargots aux couleurs nationales françaises, allemandes et suisses qui convergent, après des détours, vers un même but.

L'exposition fédérale était très différente. Des appareils divers permettaient de se renseigner sur les problèmes, sur les attitudes des partis, de vérifier ses connaissances européennes (chaque réponse juste servant à ajouter une étoile au drapeau de l'Europe) et aussi de donner son opinion sur les options offertes aux citoyens et à la Suisse.

Des représentants des autorités étaient présents pour répondre aux questions, pour exposer leur point de vue lors des forums quotidiens, pour remettre de la documentation aux visiteurs. Chaque délégué cantonal à l'Europe avait enregistré une communication que l'on pouvait entendre en décrochant un téléphone.

Noté dans la documentation disponible l'excellent «Euroguide» bilingue du Délégué aux affaires européennes et transfrontalières du canton du Valais. La brochure est de février 1992, donc à jour.

Les débats des forums quotidiens ont même été répercutés un soir à la télévision alémanique. L'émission de débat du vendredi 28 février a présenté, dans les décors du stand, cinq personnalités représentatives du monde helvétique: le théologien Hans Küng, le patron de Brown Boveri, David de Pury, ainsi que les parlementaires Walter Frey, Peter Bodenmann et Carlo Schmid. On a constaté que la lutte pour l'Europe est engagée. Walter Frey, proche de Chris-

toph Blocher, a dû se sentir bien isolé dans ce forum: on assistait, ce qui est rare, à de vraies discussions, semblables à ce qu'on peut voir dans les bonnes Tables ouvertes de la Télévision romande. Le débat était de niveau supérieur. Et puisque nous parlons de Bâle et de l'Europe, il convient de mettre en évidence l'initiative qui vient d'être déposée dans le demi-canton citadin et qui propose une adhésion au canton de Bâle-campagne, capitale Liestal. Si, après l'absorption du Laufonnais, cet avant-dernier membre de l'alliance confédérale réunissait ses deux parties séparées, le poids des partenaires suisses de la région pourrait se mesurer avec celui de l'Alsace et du sud du Pays de Bade. ■

Rectificatif

Dans l'article «Deux conseillers fédéraux, deux époques» de DP n° 1073, nous avons fait une erreur de date qui rendait le propos de l'auteur absurde; Philipp Etter a été élu conseiller fédéral en 1934.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Gabriel Bittar

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens